



18.03.2011 - 09:14 Uhr

Helvetia Nostra salue le refus du projet Safetycar à Vendlincourt par le Tribunal fédéral

Montreux (ots) -

C'est avec soulagement qu'Helvetia Nostra a enregistré la décision du TF de suivre son recours contre l'arrêt du Tribunal cantonal qui autorisait le 18 juin 2009 le plan d'affectation spécial « Sur la Charmille », permettant ainsi l'implantation d'un circuit automobile sur la Commune de Vendlincourt.

Le rejet par le TF de ce projet, combattu par d'innombrables Ajulots, va dans le sens de la protection de l'environnement, de la biodiversité et de l'approvisionnement du pays et constitue une victoire sur les intérêts purement mercantiles des promoteurs.

L'arrêt du TF suit également la volonté du Conseil des Etats, exprimée le 16 mars 2011 de ne pas entrer en matière sur une initiative parlementaire réclamant la levée de l'interdiction des courses sur circuit en Suisse. Helvetia Nostra accueille ce jugement avec joie et gratitude.

Kontakt:

Judith Weber, Tel: +41 (0)21 964 24 24/ 964 37 37, Fax: +41 (0)21 964 57 36, ffw@ffw.ch, www.ffw.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019151/100621150> abgerufen werden.